

MINISTERE DES FINANCES

CAISSE NATIONALE D'EQUIPEMENT POUR LE
DEVELOPPEMENT-CNED

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT
RELATIF A L'ENCADREMENT ET LA
PROMOTION DES PPP EN ALGERIE
(CNED/KDI)

Programme KSP

- Le Programme de Partage des Connaissances a pour objectif le partage, avec les pays partenaire, de l'expérience et du savoir faire coréen en matière de développement
- KSP 2013 : Encadrement et promotion du PPP en Algérie (CNED/KDI)
 - Lancement du projet avril 2013
 - Missions des experts coréens en Algérie: mai 2013
 - Missions d'une délégation algérienne en Corée décembre 2013
 - Dialogue de haut niveaux-séminaire à Alger mars 2014

Définition du PPP (Banque Mondiale)

- Le PPP est un arrangement contractuel sur le long terme par lequel le secteur public transfère au secteur privé tout ou partie des responsabilités de conception, de financement, de construction, d'exploitation et de maintenance d'une infrastructure économique (ex: énergie, transport, eau) ou sociale (ex : éducation, santé).

Principaux résultats du rapport intérimaire

- Malgré la réussite enregistrée dans la réalisation des projets de dessalement en PPP, il n'en demeure pas moins que l'environnement général en Algérie n'est pas propice au développement de ce type de montage en raison du:
 - manque d'appréciation par les opérateurs publics, des avantages que peut offrir le recours au PPP;
 - l'absence d'un cadre général de promotion et de développement du PPP.

Recommandations

- **A moyen et long terme :**

- Elaboration d'une loi spécifique aux PPP ;
- Constitution de groupes de soutien aux projets PPP au sein du secteur public, des médias et du Parlement.

- **A court terme :**

- Elaboration d'une politique nationale en matière de PPP et la préparation des documents d'orientation nécessaires
- Initiation de nouveaux projets en PPP en 'appuyant sur les expériences des projets mis en œuvre dans le domaine du dessalement et des centrales électriques ;

- Sensibilisation des opérateurs économiques sur les avantages des PPP ;
- Lancement de travaux de recherche et de préparation pour la mise en place du cadre juridique spécifique au PPP ;
- Mise en place d'une Unité dédiée aux PPP.
- Cette unité PPP sera utile pour effectuer les travaux cités sus- dessus. Elle aura par la suite à remplir les missions suivantes :
 - Conseil et assistance technique au Gouvernement, à travers :
 - La Proposition d'orientations politiques, y compris des conseils sur le contenu de la législation nationale ;

- L'Évaluation pour s'assurer que les PPP apportent de la valeur ajoutée par rapport au mode de passation classique ;
- L'Appui technique aux organismes gouvernementaux à divers stades de mise en œuvre du projet PPP.
- Renforcement des capacités, y compris la formation des fonctionnaires du secteur public intéressés ou engagés dans les PPP ;
- Promotion du PPP dans les forums nationaux et internationaux ;
- Développement de la recherche, notamment en matière d'outils et mécanismes d'évaluation des projets.

Localisation de l'unité PPP

- les experts coréens considèrent que la CNED constitue un lieu idéal pour accueillir cette unité. Cette recommandation est basée sur
 - une comparaison internationale (benchmarking) des unités dédiées aux PPP;
 - l'analyse du rôle et de l'expérience de la CNED en matière d'évaluation des projets d'infrastructures économiques et sociales.

- Unité PPP pourrait être rattachée à la CNED dont les attributions portent également sur:
 - La diversification des sources de financement des projets,
 - La recherche de montages financiers pour la réalisation des projets d'équipement,
 - La proposition de la structure de financement la plus appropriée;
 - L'optimisation des coûts de financement.